Eléments d'appréciation pour l'examen d'une demande d'acquisition d'un terrain domanial portant sur un projet touristique

Tout promoteur désirant acquérir un terrain faisant partie du domaine privé de l'état, visant la réalisation d'un projet touristique, doit adresser une demande à la Direction des Domaines au Ministère de l'Economie et des Finances.

Cette demande doit être obligatoirement accompagnée des éléments d'appréciation suivants, en 8 exemplaires :

I - Promoteur

1- Personne physique

- Nom, prénom, nationalité
- Adresse complète
- Profession

2- Personne morale

- Nature de la société
- Objet de la société
- Noms des actionnaires et leur part
- Montant du capital

II.- Projet

1- Aspect technique

- Plan parcellaire cadastré
- Plan de situation au 1/5000
- Plan de masse au 1/200
- Description du projet avec superficie des locaux.

2- Aspect financier

- Coût d'investissement
- Plan de financement
- Planning de réalisation
- Chances de commercialisation du produit créé